

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 15253

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Monnet,
M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Tellier, M. William, M. Wulfranc, M. Sansu, M. Nadeau et
M. Le Gayic

ARTICLE 9

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VII. - Le Gouvernement remet un rapport au Parlement permettant d'évaluer la réelle mise en place des actions de sensibilisation et de prévention ainsi que sa mise en pratique par les salariés soumis à des facteurs de pénibilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à évaluer la réelle mise en pratique instaurée par le Gouvernement. Les conditions de travail des salariés méritent une attention particulière. En ce sens, une évaluation des actions de sensibilisation et de prévention s'avère nécessaire.